

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES**  
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 22 janvier 2020, à compter de 9 h,  
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe

**Dossier n° :** D08-02-19/A-00358  
**Propriétaire :** Brad Beerwort  
**Emplacement :** 6738, promenade Rideau Valley Sud  
**Quartier :** 21 - Rideau-Goulbourn  
**Description officielle :** lot 12 (côté ouest de la route), plan enr. 7 et partie du lot 23, conc. 1  
**Zonage :** Zone polyvalente de village - VM  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

Le propriétaire a construit un nouveau rajout d'un étage et demi à l'arrière de l'immeuble de bureaux existant, qui servira d'installation de stockage à sec, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

**DISPENSE REQUISE :**

Pour aller de l'avant, le propriétaire demande au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction du retrait de la cour arrière à 7,48 mètres, alors que le règlement exige un retrait de cour arrière d'au moins 7,5 mètres.
- b) Permettre la réduction de la superficie du lot à 683,36 mètres carrés, alors que le règlement exige une superficie de lot minimale de 1 350 mètres carrés.
- c) Permettre la réduction du nombre de places de stationnement à 2 places, alors que le règlement exige un nombre minimal de 6,7 places de stationnement.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.